



## **Synthèse du bilan mi-parcours du Plan Air Climat Énergie 2021-2017**

Tout savoir sur les actions passées et en cours

# OBJECTIFS ET METHODE

## CADRE LÉGISLATIF

Le PCAET est un projet territorial de développement durable, permettant de planifier la transition énergétique, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air au sein du territoire de la Communauté de communes. Ce plan stratégique est divisé en 5 axes et 36 actions, a été validé en Conseil Communautaire en Décembre 2021. L'article R229-51 du code l'environnement stipule que « Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial doit faire l'objet d'un rapport mis à la disposition du public » [1].

## OBJECTIF DU BILAN A MI-PARCOURS

- Mesurer l'impact des actions : évaluer les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés dans le PCAET.
- Identifier les forces et faiblesses : analyser les succès et les obstacles rencontrés lors de la mise en œuvre des actions.
- Proposer des recommandations pour ajuster le plan d'action si besoin.
- Impliquer les parties prenantes : recueillir les retours d'expérience des acteurs impliqués dans le PCAET.

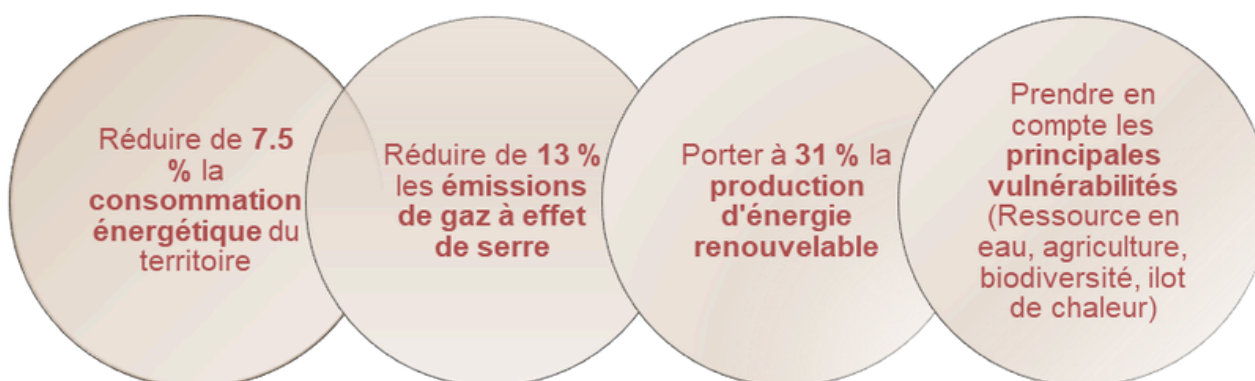
## RAPPEL DES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE

**Pour atteindre ces objectifs, la stratégie proposée pour 2030 se décompose en 5 axes :**

- 1. Favoriser la performance énergétique des bâtiments**
- 2. Exploiter localement nos énergies renouvelables**
- 3. Circuler autrement sur notre territoire**
- 4. Modifier les habitudes de consommations pour les rendre plus vertueuses**
- 5. Maintenir notre qualité de vie et nos activités**

[1]Sous-section 2 : Plan climat-air-énergie territorial (Articles R229-51 à R229-56) - Légifrance ([legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr))

**Les objectifs à l'horizon 2030 fixés à l'élaboration du PCAET sont les suivants :**



Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) fixe des objectifs régionaux plus ambitieux sur la période 2015 à 2030. La région vise une augmentation de + 54 % de production des énergies renouvelables. De -15% de la consommation énergétique et enfin de - 30 % des gaz à effet de serre.

## MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION

La CCBA a établi, lors de l'élaboration du PCAET, des indicateurs de réussite pour l'ensemble des actions. Ces indicateurs, quantitatifs et financiers, sont complétés chaque année grâce au suivi et aux remontées d'information des différents acteurs. Ils permettent de déterminer, pour chaque action, son pourcentage d'avancement auquel est associé un niveau d'avancement allant d'une "Action non engagée" à "Action finalisée" Tableau 1.

Une évaluation qualitative de la dynamique est aussi déterminée. Ainsi une action peut être à 60% d'avancement correspondant à une "Action bien avancée" mais voir toutes ces perspectives d'évolution bloquées (rouge) et une autre pas encore lancée, mais présenter toutes les garanties pour la suite (vert) Tableau 2.

Niveau d'avancement	
%	Avancement
0	Action non engagée
0-10	Action en phase de démarrage
10-50	Progression initiale de l'action
50-90	Action bien avancée
90-99	En cours presque terminée
100	Action finalisée

Tableau 1 : Description des phases d'avancement des actions

	Action abandonné
	Action en difficulté
	Pas de frein particulier
	Bonne dynamique

Tableau 2 Évaluation qualitative de la dynamique des actions

# BILAN AIR CLIMAT ENERGIE MI-PAROURS

## CONSOMMATION D'ÉNERGIE



Le territoire de la CCBA a connu une augmentation de la consommation totale de 12.6 % entre 2017 (898 GWh) et 2023 (1011 GWh). Si les consommations ont baissé en 2020 pendant la pandémie de covid-19, elles sont reparties à la hausse en 2021 au-delà du niveau de 2019 notamment dans le secteur de l'industrie (hors branche énergie) Figure 1.

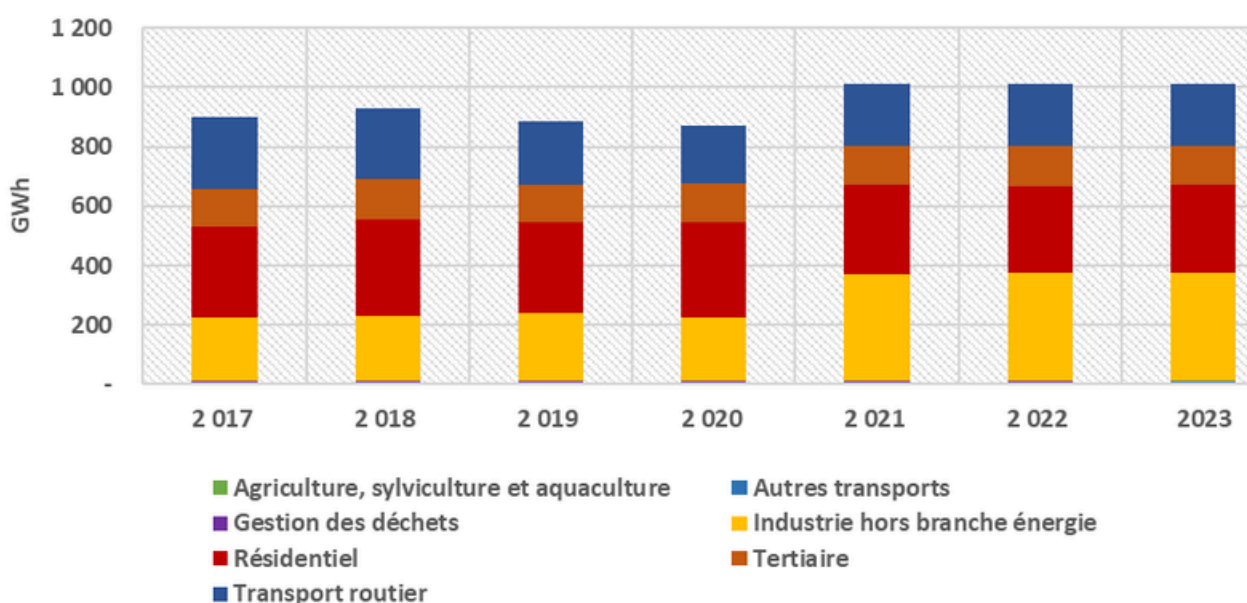
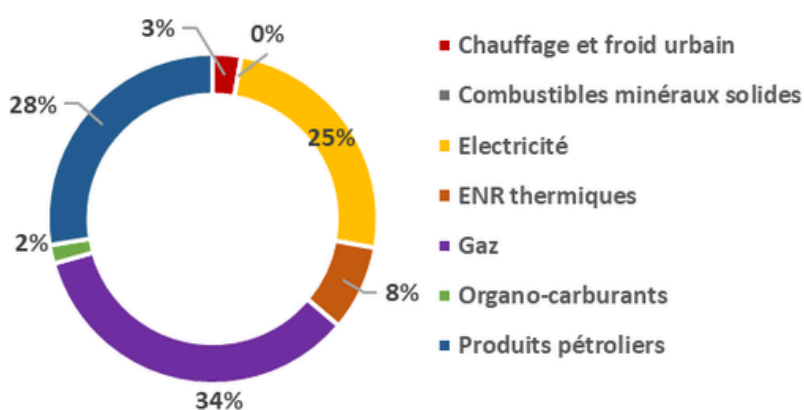


Figure 1 : Évolution de la consommation énergétique sur le territoire de la CCBA en fonction des secteurs d'activités (Données ORCAE 2025)



En 2023 les principales sources d'énergies consommées sont le gaz (34 %), les produits pétroliers (28 %) et l'électricité (25 %) Figure 2.

Figure 2 : Répartition de la consommation d'énergie en 2023 sur le territoire de la CCBA (Données ORCAE 2025)

**Pour atteindre l'objectif fixé lors de l'élaboration du PCAET (Baisse de 7.5% de la consommation d'ici 2030) la CCBA devrait diminuer sa consommation de 17 % entre 2023 et 2030. Soit un peu plus que l'augmentation que la collectivité a connue entre 2017 et 2023**

## PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

La production d'énergie renouvelable sur le territoire de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas est en augmentation, portée par les filières de bois-énergie, de pompe à chaleur (PAC) et de photovoltaïque - Figure 3.

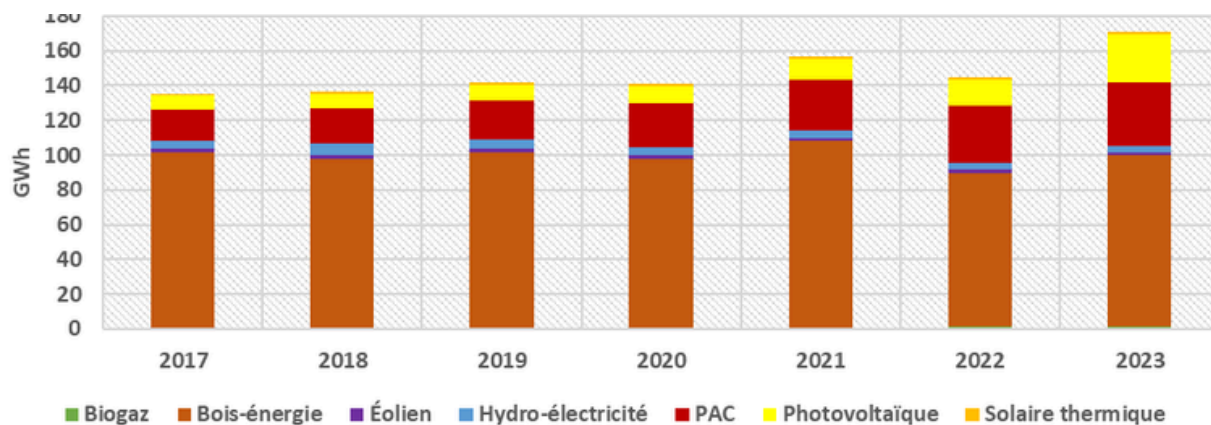


Figure 3: Evolution de la production d'énergie renouvelable par filière sur le territoire de la Communauté de commune du Bassin d'Aubenas (Données ORCAE 2025)

En 2023, 13 % des consommations d'électricité de la CCBA sont couvertes par la production d'énergie renouvelable sur le territoire.

**Pour atteindre l'objectif fixé lors de l'élaboration du PCAET (Porter à 31 % la production d'énergie renouvelable sur le territoire d'ici 2030 par rapport à 2017) la CCBA devrait augmenter de 145 GWh sa production d'ici 2030 par rapport à 2023**

## EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

La tendance d'évolution des émissions de GES sur le territoire est à la baisse entre 2017 et 2023 (-15,5 %). Cette diminution est principalement influencée par les variations dans le secteur de l'industrie, et elle est particulièrement marquée dans le secteur résidentiel (-22,2 %) ainsi que dans le tertiaire (-34,7 %) sur cette période Figure 4.

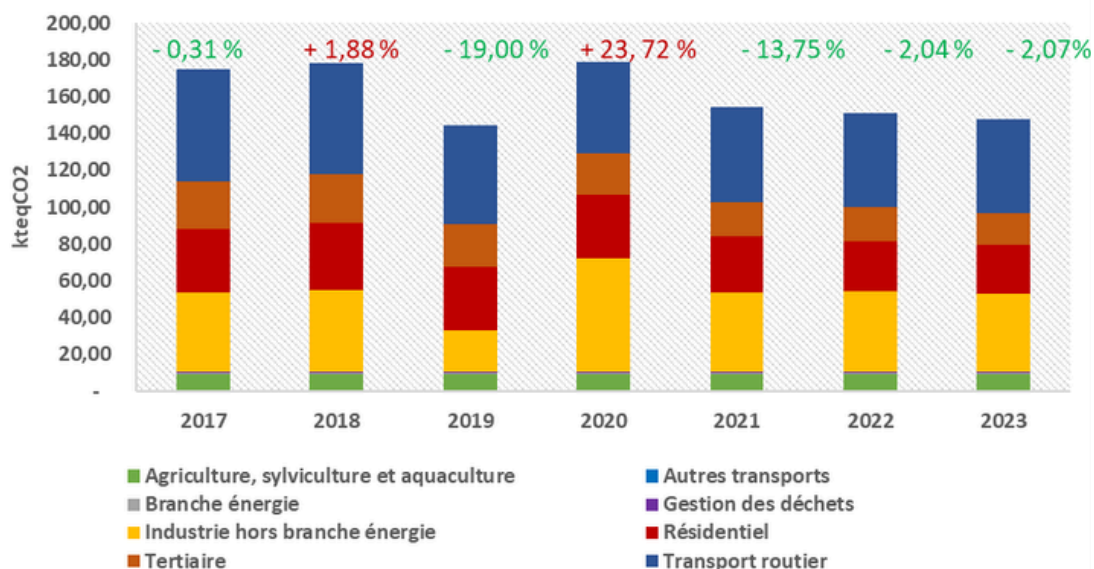


Figure 4: Évolution des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la Communauté de commune du Bassin d'Aubenas (Donnée ORCAE 2025)

**Bien que notre territoire représente une petite part des émissions globales, des marges de progrès subsistent pour contribuer pleinement aux objectifs régionaux de neutralité carbone (SRADDET Objectif 2030 : - 30 % par rapport à 2015). La poursuite et l'intensification des actions restent essentielles pour s'inscrire dans une dynamique collective alignée sur les ambitions régionales.**

## QUALITÉ DE L'AIR

Dans un rapport publié en 2023, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes (Atmo AURA) a utilisé une méthodologie innovante qui combine les enjeux de qualité de l'air et la répartition de la population. Sur cette base, la CCBA a été classée dans la catégorie des « territoires à enjeux avérés de qualité de l'air ».

On constate cependant entre 2017 et 2023 une baisse des principaux polluants réglementaires sur le territoire (Données ORCAE 2025):



- Diminution de 14.5 % des émissions d'oxyde d'azote (NOx)
- Diminution de 25.3 % des émissions de particules (PM10, PM2.5)
- Tendance stable des émissions d'oxyde de soufre (SOx) depuis 2020

## ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



En 2022, la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche a publié un diagnostic agricole du territoire de la CCBA, incluant une analyse de l'exposition du territoire au changement climatique.

S'appuyant sur les méthodologies préconisées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et sur les modèles de prévision climatique développés par le Centre National de la Recherche Météorologique (CNRM), la Chambre d'Agriculture présente, selon le scénario RCP 8.5 (le plus pessimiste mais celui vers lequel la tendance actuelle semble converger), une projection des principaux paramètres climatiques à deux horizons : proche (2021-2050) et lointain (2071-2100).

Selon ces projections, la CCBA devrait connaître une augmentation des températures de +4°C au cours du siècle, avec une hausse plus marquée sur les communes situées en altitude (1 100 m). D'ici la fin du siècle, les températures à 500 m d'altitude pourraient atteindre celles observées à Montpellier sur la période 1976-2005.

L'été pourrait s'étendre sur quatre mois au lieu de deux et les températures de février devraient progressivement ressembler à celles historiquement observées en mars. Les épisodes de canicule devraient devenir plus fréquents, avec des vagues de chaleur intense survenant une année sur deux dans un futur proche, atteignant jusqu'à 26 jours de canicule par an d'ici la fin du siècle.

Les précipitations devraient se maintenir sur les zones basses de notre territoire et augmenter sur le piémont cévenol, en lien avec l'augmentation des phénomènes d'épisodes cévenols en particulier sur le mois d'octobre. Cependant le déficit hydrique devrait fortement augmenter sur l'ensemble du territoire (+150 % à 290% de déficit) car la faiblesse des pluies estivales ne permet pas de compenser la très forte augmentation des phénomènes évaporatoires sous l'effet des températures.

## AXE 1 - FAVORISER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Grande Thématique	Fiche Action	Etat de mise en œuvre de l'action	Dynamique de l'action
1. Performance énergétique des bâtiments	Action 1.1 Renforcer la politique d'amélioration de l'habitat privé	53%	Vert
	Action 1.2 Massifier la rénovation des bâtiments publics communaux	55%	Orange
	Action 1.3 Mettre en place une politique durable de gestion et de rénovation des bâtiments de la CCBA	50%	Vert
	Action 1.4 Diffuser les bonnes pratiques de construction et créer un bâtiment public exemplaire	30%	Orange
	Action 1.5 Accompagner et conseiller les entreprises vers la transition	5%	Rouge

Cet axe affiche une bonne dynamique. La politique d'amélioration de l'habitat privé, portée par le Service Public de la Rénovation et de l'Habitat (SPRH) via l'OPAH-RU, est bien avancée avec 78 dossiers énergie traités pour 164 034 € de subventions allouées. Les communes bénéficient par ailleurs de l'appui du Territoire d'Énergie 07 : 41 rénovations de bâtiments publics ont été accompagnées depuis 2021.

Trois audits énergétiques ont été réalisés sur les bâtiments communautaires. La construction du futur centre technique intercommunal, intégrant panneaux photovoltaïques et récupération des eaux pluviales, illustre une démarche de sobriété.

En revanche, l'accompagnement des entreprises vers la transition reste limité faute de convention formalisée avec les chambres consulaires.



## AXE 2 - EXPLOITER LOCALEMENT NOS ENERGIES RENEUVABLE

Grande Thématique	Fiche Action	Etat de mise en œuvre de l'action	Dynamique de l'action
1. Exploiter localement nos énergies renouvelables	Action 2.1 Accompagner les agriculteurs à la production d'énergies renouvelables	0%	Red
	Action 2.2 Développer l'utilisation de chaleur fatale	0%	Grey
	Action 2.3 Favoriser le développement de toutes les énergies renouvelable	56%	Green
	Action 2.4 Favoriser le développement des énergies renouvelables participatives	17%	Yellow
	Action 2.5 Développer les réseaux de chaleur	50%	Yellow
	Action 2.6 Développer la valorisation énergétique issu des déchets et des ressources du territoire	60%	Green

Les résultats sont contrastés. Si certaines actions restent à l'état initial (chaleur fatale, accompagnement agricole), d'autres enregistrent de réelles avancées. L'aide à l'installation de chauffages bois et solaires thermiques a permis 159 projets entre 2022 et 2024 pour 155 612 € engagés.

Trois réseaux de chaleur ont été créés sur le territoire. En revanche, la société d'économie mixte pour le photovoltaïque participatif reste en phase de redéfinition, du fait de contraintes économiques et tarifaires.

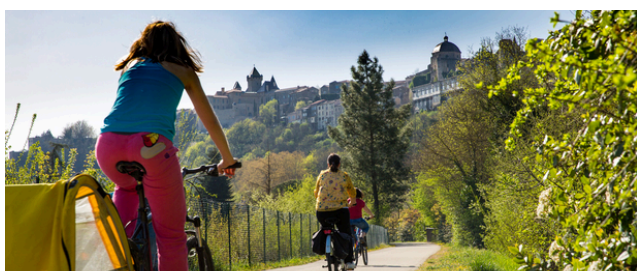


## AXE 3 - CIRCULER AUTREMENT SUR NOTRE TERRITOIRE

Grande Thématique	Fiche Action	Etat de mise en œuvre de l'action	Dynamique de l'action
3. Circuler autrement sur notre territoire	Action 3.1 Encourager des modes de travail réducteurs en déplacement (télétravail, visioconférence, coworking)	40%	Red
	Action 3.2 Développer les Vélos à Assistance Electrique sur le territoire	88%	Green
	Action 3.3 Développer le réseau de voies cyclables et de chemins piétonniers (dont les voies vertes)	63%	Green
	Action 3.4 Sensibiliser communiquer sur l'offre existante et encourager des actions de mobilités bas carbone	68%	Green
	Action 3.5 Développer les pratiques d'autopartage de véhicules moins polluants	34%	Red
	Action 3.6 Optimiser la gestion et la collecte des déchets	70%	Green
	Action 3.7 Développer le covoiturage sur le territoire	44%	Yellow
	Action 3.8 Développer l'auto-stop partage	38%	Green
	Action 3.9 Développer l'offre de service vélo sur le territoire	10%	Red

L'axe mobilité progresse nettement, avec des résultats concrets : 46,6 km de voies douces réalisés, 334 aides à l'achat de vélos électriques accordées (près de 40 000 € de subventions), et 13 communes passées en points de regroupement des déchets, réduisant de 7 % la consommation de carburant des véhicules.

Les actions de sensibilisation (Tout'Enbus, ateliers scolaires) sont actives. Les dispositifs de covoiturage et d'autopartage ont toutefois rencontré des difficultés techniques et d'adhésion, qui nécessite aujourd'hui de repenser les projets.



## AXE 4 - MODIFIER LES HABITUDES DE CONSOMMATIONS POUR LES RENDRE PLUS VERTUEUSES

Grande Thématique	Fiche Action	Etat de mise en œuvre de l'action	Dynamique de l'action
4. Modifier les habitudes de consommations pour les rendre plus vertueuses	Action 4.1 Optimiser la gestion de l'éclairage public	50%	
	Action 4.2 Encourager l'alimentation locale et de qualité	51%	
	Action 4.3 Sensibiliser à la réduction des déchets	50%	
	Action 4.4 Transmettre les écogestes aux utilisateurs des bâtiments	60%	
	Action 4.5 Développer la prise en compte des aspects environnementaux dans les marchés publics et formaliser la politique d'achat durable	50%	
	Action 4.6 Réduire et modifier les consommations de la ressource en eau	50%	

Les actions sont globalement bien avancées. L'optimisation de l'éclairage public a permis une baisse de 22 % de la consommation énergétique. Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) se poursuit avec un second programme validé en 2025.

La sensibilisation à la réduction des déchets et les actions de compostage sont bien ancrées, de même que l'entame des travaux sur l'intégration des critères environnementaux dans les marchés publics.

L'action sur la ressource en eau progresse, notamment grâce à l'action de l'EPTB qui proposait un aide à l'achat de matériels d'économie d'eau et de récupération des eaux de pluie



## AXE 5 - MAINTENIR NOTRE QUALITÉ DE VIE ET NOS ACTIVITÉS

Grande Thématique	Fiche Action	Etat de mise en œuvre de l'action	Dynamique de l'action
5. Maintenir notre qualité de vie et nos activités	Action 5.1 Sensibiliser les citoyens et les élus aux impacts du changement climatique	60%	
	Action 5.2 Sensibiliser et accompagner les décideurs politiques aux pratiques d'aménagement durable	39%	
	Action 5.3 Créer un Espace Test serre PV	0%	
	Action 5.4 Evaluer les impacts du changement climatique sur les filières agricoles et s'y adapter	50%	
	Action 5.5 Encourager l'utilisation des matériaux biosourcés	0%	
	Action 5.6 Renforcer la gestion forestière et la valorisation des produits bois par le désendavement des massifs	18%	
	Action 5.7 Mobiliser les entreprises sur les thématiques énergie climat	19%	

Cet axe reste en phase initiale. Les actions de sensibilisation au changement climatique et à l'aménagement durable débutent, avec le soutien de l'ALECO7. Les démarches autour de la gestion forestière, des matériaux biosourcés et de l'agriculture restent à structurer. L'implication croissante des acteurs économiques dans la transition constitue un enjeu majeur pour les prochaines années.



## CONCLUSION

Ce bilan met en lumière un contexte territorial et réglementaire en profonde mutation, marqué par l'évolution des obligations légales, les effets du changement climatique déjà perceptibles et les attentes croissantes des citoyens en matière de transition écologique. Il souligne la nécessité d'accélérer l'action publique, de renforcer la transversalité entre services et de consolider les partenariats, notamment avec le tissu économique, les chambres consulaires et les acteurs agricoles.

Pour la seconde période du PCAET, les orientations issues du COPIL n°8 traduisent une volonté claire : intensifier les actions ayant fait leurs preuves (habitat, mobilité douce, gestion des déchets), relancer les projets restés en difficulté (autoconsommation collective, photovoltaïque agricole, gestion forestière), et structurer davantage les enjeux d'adaptation au changement climatique dans les documents de planification territoriale. La sobriété énergétique, la gestion de l'eau et la sensibilisation des acteurs apparaissent comme des priorités majeures.

Ainsi, la seconde phase du PCAET devra consolider les acquis tout en franchissant un cap décisif vers une action plus intégrée, plus ambitieuse et plus résiliente. La transition écologique du territoire, déjà engagée, gagnera à s'appuyer sur une gouvernance renforcée, une planification concertée et une mobilisation renouvelée de l'ensemble des acteurs. Ce bilan à mi-parcours constitue une base solide pour engager cette nouvelle étape, avec pour horizon un territoire plus durable, plus sobre et mieux préparé aux défis climatiques de demain.